

Numéro de la consultation : 2026AC100002

Numéro du Contrat : 2026AC100002

Service :
RP - Direction de la Supervision des filières REP

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Appui à la réalisation d'une étude portant sur les coûts de l'activité de réemploi/réutilisation au sein des structures de l'ESS

Direction / Service : Direction de la Supervision des filières REP
Valentin FOUQUENET

16/03/2026

TABLE DES MATIERES

1. Eléments de contexte	3
1.1. Les activités de l'ADEME	3
1.2. Contexte de l'étude	3
2. Les attentes de l'ADEME vis-à-vis des prestations à réaliser	5
2.1. Finalités et objectifs	5
2.2. Périmètres de l'étude	5
2.2.1. Périmètre des structures intégrées à l'étude	5
2.2.2. Périmètre REP	5
2.2.3. Périmètre géographique	5
2.2.4. Périmètre des coûts	6
2.3. Travaux à réaliser – Prestation forfaitaire	6
2.3.1. Détail des travaux à réaliser	6
2.4. Travaux à réaliser – Prestation unitaire sur commande : observations terrain	9
2.5. Livrables	10
2.5.1. Livrables – prestation forfaitaire	10
2.5.2. Livrables – prestation unitaire – observation terrain :	10
2.6. Confidentialité des données	10
3. Organisation et pilotage de la prestation	11
3.1. Encadrement et suivi de la prestation	11
3.2. Calendrier de réalisation des prestations	11

1. Éléments de contexte

1.1. Les activités de l'ADEME

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La direction de la supervision des filières REP :

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) est basée sur le principe « pollueur-payeur » : les producteurs, c'est-à-dire les entreprises responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. La REP transfère, entre autres, tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les metteurs sur le marché.

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) a instauré la création de plusieurs nouvelles filières REP et transformé en profondeur le système d'organisation des filières REP. Aujourd'hui, l'objectif du dispositif REP n'est plus seulement de traiter les déchets générés, mais également de prévenir la production de déchets.

De plus, conformément à la directive européenne sur les déchets qui impose de renforcer les moyens de suivi des filières REP par l'Etat, l'article 76 de la loi AGEC crée une instance de suivi et d'observation des filières REP, confiée à l'ADEME : la Direction de la Supervision des filières REP (DSREP), chargée de superviser ces filières et de les accompagner pour atteindre les objectifs fixés par l'État. L'une des missions de la DSREP est de réaliser des études qui permettent d'accompagner les acteurs des filières REP. Le présent cahier des charges s'inscrit dans cette mission d'accompagnement.

1.2. Contexte de l'étude

Les **activités de réemploi et de réutilisation**, en offrant une nouvelle vie à un produit dont le propriétaire souhaite se défaire, permettent de prolonger la durée d'usage des produits et de retarder l'apparition des déchets.

Définitions

La distinction entre un produit réemployé et un produit réutilisé est liée au statut de déchet par lequel va passer ou non le produit concerné. Les produits réemployés et réutilisés changent de propriétaire à la suite des actions permettant le réemploi ou la réutilisation, à l'inverse des produits réparés, qui eux ne changent pas de propriétaire à la suite de la réparation effectuée.

Le **réemploi** est donc l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui, a priori, lui donnera une seconde vie. Le produit garde son statut de produit. Il s'agit d'une composante de la prévention des déchets.

La **réutilisation** est donc, quant à elle, une opération qui s'amorce lorsqu'un propriétaire d'un produit usagé s'en défait sans le remettre directement à une structure dont l'objet est le réemploi. Il va déposer son produit usagé dans une borne d'apport volontaire, par exemple, ou dans les déchèteries (hors zone de réemploi). Le produit usagé prend alors un statut de déchet. Il subit ensuite une ou plusieurs opérations de traitement des déchets appelée « préparation en vue de la réutilisation ». Il peut alors bénéficier à un détenteur qui lui donnera une seconde vie. À noter que les structures ayant

pour activité la réutilisation relèvent de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) au titre des déchets qu'elles gèrent.

Source : [Comptabilisation du réemploi et de la réutilisation des produits : définition de méthodologies pour le suivi de six filières REP](#), ADEME, 2023

La loi AGECE de 2020 a institué l'obligation de création de **fonds dédiés au financement de l'activité de réemploi et de réutilisation**. Ces fonds, alimentés par les éco-organismes et les producteurs en système individuel, sont exclusivement destinés aux « **entreprises relevant de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) qui interviennent dans le champ de la prévention, du réemploi et de la réutilisation** » (Article L541-10-5 du Code de l'environnement).

*Dans la suite du présent document, le terme « **réemploi solidaire** » sera régulièrement utilisé pour qualifier l'ensemble de ces opérations et activités concernées par ces fonds. Ainsi, les entreprises de l'ESS intervenant dans le champ du réemploi et de la réutilisation sont qualifiées de « **structures de réemploi solidaire** ».*

Six filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (filières REP) sont aujourd'hui concernées par ces fonds : **les articles de bricolage et de jardin (ABJ), les articles de sport et de loisirs (ASL), les éléments d'ameublements (EA), les équipements électriques et électroniques (EEE), les jouets et les produits textiles d'habillement, les chaussures et le linge de maison (TLC)**.

Destinés à contribuer au financement des coûts de l'activité de réemploi-réutilisation, ces fonds se matérialisent par des soutiens financiers établis par les éco-organismes (en concertation avec les acteurs du réemploi solidaire) et présentant une certaine hétérogénéité entre filières ou éco-organismes opérant sur une même filière. Une diversité de modalités de soutiens existe aujourd'hui : soutiens à la tonne (collectée ou réemployée) pouvant dépendre du profil de la structure bénéficiaire, forfaits équipements/traçabilité/sensibilisation ou encore AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt). On constate également un manque de connaissances sur les composantes de coûts qui sont considérées pour établir ces soutiens, d'autant plus que les modèles économiques dans le secteur du réemploi solidaire sont très variés.

Dans ce cadre, l'ADEME a lancé une étude en décembre 2024 ayant pour but d'objectiver les coûts nets globaux de l'activité de réemploi-réutilisation¹ au sein des structures de l'économie sociale et solidaire, par filière (les six filières REP concernées par les fonds réemploi-réutilisation) sur une base méthodologique commune.

Pour répondre à la diversité des modèles de réemploi solidaire existant en France aujourd'hui, des coûts seront calculés **par catégorie de structures** à partir de différents facteurs d'influence des coûts (localisation, flux pris en charge, forme juridique...).

L'objectif est **d'alimenter les discussions entre éco-organismes et structures bénéficiaires concernant les modalités de soutiens financiers actuellement mis en place** dans le cadre de ces fonds.

- Une **première phase d'analyse des données existantes a permis** de conclure que les données actuellement disponibles ne permettent pas de couvrir l'ensemble des acteurs de l'ESS et d'objectiver les coûts de réemploi - réutilisation de ces structures.
- Une **seconde phase d'enquête à destination de structures de réemploi solidaire** est en cours (en préparation à date) dans le but de récolter les données propres à leurs activités.

Dans le cadre de cette seconde phase d'étude, l'ADEME a organisé un groupe de travail composé des représentants des principales têtes de réseaux du réemploi solidaire en France² afin de définir une méthodologie d'enquête validée collectivement. Ce groupe de travail a permis d'aboutir aux arbitrages suivants :

- Définition d'une liste de **critères de catégorisation** des structures de réemploi solidaire (correspondant aux facteurs d'influence primaires identifiés) ;
- Constitution d'une première base de sondage composée de structures de réemploi affiliées aux réseaux du groupe de travail ;
- Définition des **livrables en termes de modélisation des coûts étudiés** : un outil semblable à la Matrice des Coûts pour le Service Public de Gestion des Déchets³ ;

¹ Dans le cadre de cette étude, le réemploi et la réutilisation ne sont pas distingués et sont étudiés ensemble.

² Emmaüs France, ENVIE, ESS France, L'Heureux Cyclage, Réseau National des Ressourceries et Recycleries, Rejoignons Solidaire, RCube, EC2027, Coorace, Fédération des Entreprises d'Insertion, Chantier Ecole

³ [Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine – Données 2022](#), ADEME, 2023

- Construction de **la trame d'enquête** destinée à récolter les données d'activité des structures de la base de sondage en construction. Une phase de test de cette trame a été réalisée entre août et octobre 2025 auprès d'une sélection de structures de réemploi solidaire volontaires. Les arbitrages pour la version finale de cette trame sont en cours.

Un comité de pilotage (COFIL) de l'étude est en place (ADEME/DGPR) ainsi qu'un comité de suivi (COSUI), impliquant les pouvoirs publics, les têtes de réseaux nationales du réemploi solidaire et les éco-organismes. Ces deux comités se sont réunis trois fois depuis le lancement de l'étude, dont les dernières réunions se sont tenues respectivement aux mois de novembre 2025 et mars 2026.

2. Les attentes de l'ADEME vis-à-vis des prestations à réaliser

2.1. Finalités et objectifs

La prestation attendue consiste à poursuivre les travaux engagés par l'ADEME afin de **disposer de résultats d'évaluation des coûts relatifs à l'activité de réemploi-réutilisation au sein des structures de l'ESS, par filière REP**, dans le respect du calendrier fixé par l'ADEME (voir § 3.2 « *Calendrier de réalisation des prestations* »).

La prestation intègre :

- La **collecte** et la **fiabilisation** des **données nécessaires** à l'atteinte des objectifs de la présente étude ;
- L'**exploitation** de ces données fiabilisées ;
- La **production** des **livrables** tels que définis par l'ADEME (voir § 2.5 « *Livrables* »).

Cette prestation peut se découper en quatre phases distinctes :

- **Phase 1 : préparation de l'enquête et des outils d'exploitation des données à récolter ;**
- **Phase 2 : réalisation de l'enquête auprès des structures de réemploi solidaire ;**
- **Phase 3 : traitement, analyse des données récoltées ;**
- **Phase 4 : extrapolation aux structures non-enquêtées.**

Les méthodes de collecte et d'exploitation de données, les hypothèses et les clés de répartition devront être soumises à l'ADEME et aux parties prenantes de l'étude (en COFIL et COSUI). Ces éléments devront être validés par l'ADEME.

2.2. Périmètres de l'étude

2.2.1. Périmètre des structures intégrées à l'étude

Les structures cibles de l'étude sont les **structures physiques avec une activité de réemploi-réutilisation appartenant au champ de l'ESS** tel que ce champ est défini dans l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Est définie comme « structure de réemploi-réutilisation » dans le cadre de l'étude **un établissement qui assure l'ensemble des étapes de réemploi/réutilisation (la collecte/approvisionnement, la valorisation et la vente/don d'objets usagés).**

Toutes les structures **appartenant au champ de l'ESS** et **réemployant à minima un flux parmi les six concernés par l'étude** entrent dans le périmètre de cette étude.

2.2.2. Périmètre REP

L'étude porte sur six filières REP, toutes concernées par la mise en place des fonds réemploi-réutilisation : articles de bricolage et jardin (ABJ), articles de sports et loisirs (ASL), éléments d'ameublement (EA), équipements électriques et électroniques (EEE), jouets, textiles linges et chaussures (TLC).

2.2.3. Périmètre géographique

L'étude porte sur l'intégralité du territoire de la France métropolitaine, incluant donc la Corse.

2.2.4. Périmètre des coûts

Seuls les **coûts de l'activité de réemploi-réutilisation des six filières REP concernées** par l'étude feront l'objet d'analyses de la part du prestataire. Néanmoins, des données plus globales (comptabilité générale ou données sur des flux hors périmètre ou hors REP) des structures entrant dans le périmètre de l'étude pourraient être collectées et exploitées.

Les coûts de l'activité de réemploi-réutilisation au sein des structures de l'ESS seront étudiés en prenant en compte **les charges et les produits de manière distincte**. A minima, l'enquête devra permettre de récupérer les données suivantes :

Les charges se répartissent selon quatre catégories principales :

- Les charges de personnel,
- Les charges de foncier,
- Les charges des équipements,
- Les autres charges

Les produits se répartissent selon trois catégories principales :

- Les produits d'exploitation
- Les soutiens des éco-organismes
- Les aides

Dans l'idéal, la granularité des données à récolter pourrait être déclinée par **étape du processus de réemploi-réutilisation**. Cette étape permettra une analyse plus fine des éléments à considérer dans le cadre de l'évaluation des coûts de l'activité de réemploi-réutilisation.

2.3. Travaux à réaliser – Prestation forfaitaire

2.3.1. Détail des travaux à réaliser

Phase 1 : Préparation de l'enquête et des outils d'exploitation des données à récolter

Dans le cadre de cette première phase, **un temps d'appropriation des travaux réalisés par l'ADEME** dans le cadre de cette étude est à prévoir.

Une ou plusieurs réunions avec l'ADEME pourront être organisées afin d'expliquer la démarche suivie et de présenter ces travaux.

A/ Regard critique sur la définition de la population de base et sélection de l'échantillon de structures à enquêter

La définition de la population de base **doit répondre aux besoins impliqués par la catégorisation des structures de réemploi solidaire**.

Des travaux sont déjà initiés afin de définir cette **population de base et l'échantillon de structures à enquêter** avec l'aide des têtes de réseaux de l'ESS constituant le groupe de travail sur la méthodologie de l'enquête.

L'ADEME partagera au prestataire les travaux réalisés à ce sujet. Le prestataire apportera **un regard critique** sur cette proposition (définition de la population de base, sélection des structures de réemploi solidaire à enquêter).

Le nombre de structures sélectionnées devra permettre de récolter les données de maximum 60 structures de réemploi solidaire.

L'ADEME informera les Directions Régionales de l'ADEME concernées des structures de réemploi solidaire enquêtées sur leur territoire.

B/ Validation de la trame d'enquête

Une version provisoire d'une trame d'enquête est proposée en complément du présent cahier des charges. **La version définitive** de cette trame d'enquête **est à valider** avec l'aide des têtes de réseaux de l'ESS constituant le groupe de travail sur la méthodologie de l'enquête.

A terme, la trame d'enquête devra permettre aux structures de déclarer leurs **informations générales** (forme juridique, structuration sociale, activités exercées...), leurs **données techniques** (types de flux réemployés, tonnages collectés et réemployés, modalités de collecte/approvisionnement, de ventes...) et leurs **données financières** (produits, charges de personnel, de foncier et d'équipements et autres charges).

A date, plusieurs données demandées sont déclinées selon les différentes étapes du processus opérationnel du réemploi et selon les filières REP incluses dans le périmètre de l'étude.

Le prestataire apportera **un regard critique** sur l'ensemble de cette trame d'enquête avec, le cas échéant, **des propositions d'approfondissements possibles à la marge**.

Ces propositions d'approfondissement des travaux déjà réalisés jusqu'ici **devront être soumises et validées auprès de l'ADEME et présentées aux parties prenantes de l'étude**.

C/ Préparation des outils au service de la collecte et de la fiabilisation des données

Pour le recueil des données de maximum 60 structures, le prestataire mettra en place **un outil de collecte de données adapté aux besoins de l'enquête**.

Plusieurs **outils complémentaires** pourront être mis en place afin d'appuyer la **collecte** et la **fiabilisation** des données auprès des structures de réemploi solidaire.

Parmi l'ensemble des outils mobilisables, le prestataire aura à charge de préparer à minima :

- **un guide d'aide à la déclaration** présentant la **structure de la trame** d'enquête construite, les **règles à suivre** pour le remplissage de cette trame et les **pratiques pouvant aider les structures à obtenir les données** demandées au cours de l'enquête (un complément sous forme de **Foire aux Questions** peut être envisagé en anticipation des questions de la part des structures enquêtées) ;
- **un dispositif d'assistance au remplissage de la trame d'enquête, qui a pour objectif d'accompagner les structures en temps réel** si elles expriment un besoin d'assistance. Ce dispositif pourra également contribuer à la **fiabilisation des données récoltées** en revenant vers les structures si des incohérences sont identifiées.

Le prestataire pourra faire des **propositions d'outils supplémentaires** permettant d'accompagner les structures enquêtées et de fiabiliser les données récoltées (par exemple faire remonter des documents de la part des structures enquêtées).

Ces propositions **devront être soumises et validées auprès de l'ADEME et présentées aux parties prenantes de l'étude**.

Le candidat précisera **clairement dans son offre les modalités prévues liées à l'appui de la collecte et de la fiabilisation des données** (outils et moyens mobilisés, étapes, temporalité, qui fait quoi etc.).

D/ Préparation des outils de recueil et d'exploitation des données à récolter

- **Une base de données**

En parallèle de la trame d'enquête, **une base de données permettant de recueillir et d'exploiter les données récoltées** à travers l'enquête devra être construite.

Le prestataire aura à charge de construire et compléter cette base de données, dans un format fichier plat. Cette base de données devra compiler les données récoltées et traitées (nettoyées) par le prestataire, afin que les données composant la base soient **parfaitement exploitables et comparables entre les différentes structures** enquêtées.

En complément des données récoltées auprès de maximum 60 structures, la base de données devra permettre de **compiler les données récoltées en interne par les têtes de réseaux de l'ESS constituant le groupe de travail auprès des structures de leurs réseaux**.

Le prestataire veillera à concevoir **une base de données homogène**, garantissant la **traçabilité** de toutes les données récoltées auprès des structures de manière harmonisée.

Cette base de données servira à **alimenter l'outil principal de modélisation des coûts**. Le prestataire proposera une base de données pouvant être **actualisable** et **évolutive** afin d'en permettre l'utilisation ultérieure par l'ADEME à l'issue de l'étude. Cette utilisation pourra à la fois être **une mise à jour des informations collectées** concernant les structures

enquêtées ou encore, la possibilité de **compléter** cette base de données par **l'ajout de nouvelles structures** et des informations inhérentes. Les données actualisables à travers un autre canal qu'une enquête devront être sourcées afin de permettre leur actualisation future par l'ADEME.

- **Un outil de modélisation**

Un livrable principal est prévu pour l'étude en termes de modélisation des coûts du réemploi solidaire. Les données à intégrer à cet outil correspondent aux données récoltées et exploitées dans le cadre de l'enquête auprès des structures de réemploi (structures enquêtées par le prestataire et structures enquêtées par les têtes de réseaux de l'ESS).

Différentes typologies de coûts sont calculables à partir de cet outil, selon le périmètre des produits pris en compte : **coût complet, coût technique, coût partagé et coût aidé.**

Un premier exemple d'outil de modélisation des coûts est **disponible en annexe** de ce document. Il s'inspire **de la Matrice des Coûts pour le Service Public de Gestion des Déchets de l'ADEME**. Cet outil sépare les **charges** (fonctionnelles et techniques) et les **produits** (produits d'exploitation, soutiens des éco-organismes et aides) d'une structure ou catégorie des structures de réemploi solidaire.

Dans le cas des structures réemployant plusieurs flux REP à la fois, **certaines charges ou certains produits nécessiteront l'utilisation de clés de répartition** afin de pouvoir être alloués par filière REP. Le prestataire devra **prendre connaissance de ces clés de répartition** et apporter **un regard critique** sur celles-ci, avec des **propositions d'autres clés de répartition** possibles.

En parallèle de la trame d'enquête, la **version définitive de cet outil de modélisation reste à valider** (voir § 2.3.1 « *Détail des travaux à réaliser* », Phase 1, partie B).

Le prestataire apportera **un regard critique** sur cet outil, avec, le cas échéant, **des propositions d'approfondissement ou de structuration possibles à la marge.**

Outre l'outil de modélisation des coûts, le prestataire soumettra à l'ADEME des **propositions de livrables d'analyse des résultats** (rapport d'analyse, fiches résultats détaillées par catégories de structure...).

Ces livrables seront définis avec l'ADEME en début de prestation. Ils **devront être soumis et validés auprès de l'ADEME et présentés aux parties prenantes de l'étude** (en COPIL et COSUI).

Phase 2 : Réalisation de l'enquête auprès des structures de réemploi solidaire

A/ Suivi et contrôle des déclarations

En dehors de l'envoi initial réalisé par l'ADEME de la trame d'enquête, **le prestataire sera chargé de suivre en temps réel les déclarations faites** par les structures de réemploi solidaire et de rapporter **le suivi et l'état des déclarations** à l'ADEME.

Le prestataire proposera un outil de suivi d'enquête. Cet outil sera soumis à validation par l'ADEME.

Il **effectuera les relances nécessaires** auprès des structures n'ayant pas répondu ou ayant renseigné des données incomplètes ou jugées incohérentes. Il mettra tout en œuvre afin de **récolter les données consolidées de maximum 60 structures de réemploi solidaire.**

En mettant en place les outils prévus pour appuyer la collecte et la fiabilisation des données, il aura à charge de **contrôler au fur et à mesure des déclarations la cohérence et la fiabilité des données récoltées** auprès des structures enquêtées, y compris celles enquêtées par les têtes de réseaux de l'ESS en interne.

Au besoin, cette phase **pourrait contenir un travail d'observation terrain dont la pertinence et la volumétrie devront être déterminées par le prestataire** (voir §2.4 « *Travaux à réaliser Prestation unitaire sur commande : observations terrain* »).

Phase 3 : Traitement et analyse des données récoltées

A/ Calcul des coûts du réemploi solidaire par catégorie de structures et par filière REP et analyse de facteurs d'influence

Le prestataire se saisira de l'outil de modélisation des coûts (à retrouver en annexes) afin d'intégrer les données traitées pour chaque structure enquêtée (incluant les structures enquêtées par les têtes de réseaux de l'ESS) et

pour toutes les catégories de structures représentées. Le prestataire **calculera les différentes typologies de coûts du réemploi** au sein des structures de l'ESS.

Il mettra en avant **les coûts moyens par catégorie de structures et par filière REP**. Le prestataire modélisera **les dispersions des coûts calculés** afin d'objectiver ces coûts moyens.

Un travail d'analyse approfondie est attendu de la part du prestataire afin de mettre en exergue des facteurs influents à l'aide de croisement de données récoltées au cours de l'enquête ou à récolter à travers d'autres sources, identifiées par le prestataire.

Phase 4 : Extrapolation des résultats aux structures hors échantillon

Dans un contexte où l'objectif final est de **disposer de résultats d'évaluation des coûts relatifs à l'activité de réemploi-réutilisation au sein des structures de l'ESS, par filière REP**, une phase d'extrapolation des résultats de l'enquête aux structures hors échantillon est envisageable.

Ce travail d'extrapolation devra, à minima, prendre en compte les informations et données collectées sur la population de base lors de la construction de l'échantillon. En complément, sur la base d'échanges avec l'ADEME et les têtes de réseaux de l'ESS, d'autres sources de données et d'informations pourraient être mobilisées pour que le travail d'extrapolation réponde à l'enjeu d'élargissement des résultats du travail d'enquête aux structures hors échantillon.

2.4. Travaux à réaliser – Prestation unitaire sur commande : observations terrain

L'ADEME pourra solliciter le prestataire sous forme de bons de commandes, 20 au maximum, s'il apparaît nécessaire de réaliser des **observations au sein de structures de réemploi solidaire**. Il est demandé au candidat de soumettre **une offre pour cette partie optionnelle de la prestation, sous forme unitaire par observation terrain**. La commande pourra être déclenchée au plus tard **au cours de la phase de réalisation de l'enquête** telle que présentée ci-dessus (voir § 2.3.1 « *Détail des travaux à réaliser* », Phase 2).

Les observations de terrain viseront à **récolter des données complémentaires**, notamment afin d'**objectiver les règles d'allocation des coûts par étape du processus de réemploi et/ou par filière REP**. Ces données récoltées devront être **intégrées à la base de données construite au préalable** (voir § 2.3.1 « *Détail des travaux à réaliser* », Phase 1, partie D).

Pour cela, ces observations intégreront à la fois :

- **L'observation des actions réalisées sur une journée-type** par le personnel d'une structure de réemploi ;
- **Des échanges avec le personnel** : compréhension de l'organisation de leur travail au quotidien, des difficultés rencontrées et de l'impact des différentes typologies de produits et des potentielles prescriptions des éco-organismes sur leur organisation ;
- **Des échanges avec les responsables du service** en charge des prestations observées ;
- Au besoin, de la **récolte de documents pouvant aider à la fiabilisation des données transmises** par la structure (documents de comptabilité générale et/ou analytique, règles de calculs utilisées, plans de la structure...)

Parmi l'ensemble des structures faisant partie de l'échantillon de structures à enquêter (voir § 2.3.1 « *Détail des travaux à réaliser* », Phase 1, partie A), le prestataire soumettra à l'ADEME **une liste de structures identifiées pour validation**.

Le prestataire **se chargera de la prise de contact avec les structures et de la planification des observations de terrain**. Il proposera **une grille d'observation et un déroulé précis** de l'organisation des observations, qui seront soumis à validation de l'ADEME avant la réalisation des observations.

Le candidat précisera dans son offre les modalités de support ou d'outil, de sollicitation des acteurs et d'exploitation envisagées pour cette prestation.

2.5. Livrables

2.5.1. Livrables – prestation forfaitaire

Le prestataire devra fournir un rapport final présentant l'ensemble des résultats des quatre phases.

La prestation conduira à **minima** à la production des éléments suivants :

- Les **comptes-rendus des éventuels entretiens** réalisés ;
- La **matrice de modélisation des coûts de l'activité de réemploi solidaire complétée** telle que présentée au § 2.3.1 « Détail des travaux à réaliser », *Phase 1, partie D*.
- Un **rapport final** comprenant à minima : le **contexte** et les **enjeux/objectifs** de l'étude, la **méthodologie de calcul de coûts** mise en place (sur la base de la matrice des coûts conçue), la **méthodologie employée pour la préparation et la réalisation de l'enquête** (incluant la catégorisation des structures, la définition de l'échantillon final, la **présentation des données collectées** et des **outils mobilisés** pour les récolter et les fiabiliser...), les **conclusions des observations de terrain** le cas échéant, et les **résultats quantifiés du calcul des coûts du réemploi solidaire par catégorie de structures et par filière REP**. **Une analyse de ces résultats est attendue** afin de mettre en exergue **des facteurs d'influence** expliquant ces coûts et leurs potentielles dispersions. Ce rapport intégrera également **les limites de l'étude** et les **pistes de réflexion pour des prochains travaux** (notamment une actualisation des résultats de cette étude) ;
- Une **présentation détaillée des travaux menés et des résultats**, au format Powerpoint pour les COPIL et COSUI de fin d'étude ;
- Une **synthèse** (maximum 5 pages) ;
- Une **documentation** décrivant l'ensemble des données utilisées pour la réalisation des différentes phases de l'étude (cartographie des données sources, définition, périmètre, sources).
- **Fichiers** (.csv.ou .xls, word) **avec les données sources complètes** (données quantitatives, restitution des observations terrains le cas échéant, entretiens), ayant permis de réaliser les analyses et de produire le rapport final.

Les projets de livrables devront être **fournis à l'ADEME dans un délai maximal de 9 mois** à compter de la notification du marché.

Les livrables aux formats Word et Powerpoint réalisés dans le cadre de l'étude devront impérativement être **rédigés suivant la charte ADEME** qui sera remise au titulaire à la notification du marché.

Le candidat **intégrera dans son offre une description des livrables et de leurs contenus**. Le prestataire veillera à livrer des notes enrichies en schémas, graphiques, photographies, présentation d'exemples afin d'illustrer ses travaux et ses analyses.

2.5.2. Livrables – prestation unitaire – observation terrain :

Les **projets de grilles d'observation complétées** devront être transmises à l'ADEME **dans un délai de 2 mois** à compter de la notification du déclenchement de(s) prestation(s) unitaire(s).

La **synthèse des enseignements tirés** des observations de terrain réalisées sera incluse au rapport final de l'étude, **avec une analyse critique sur la qualité des données récoltées**.

2.6. Confidentialité des données

En complément de l'Article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières :

Dans le cadre de la présente mission, le prestataire sera amené à collecter, produire et/ou traiter différentes données nécessaires à la réalisation de l'étude. **L'ensemble de ces données**, qu'elles soient brutes, traitées, intermédiaires ou finales, ainsi que **toute information ou document transmis par l'ADEME** dans le cadre de la mission, sont considérés comme **confidentiels**.

Le prestataire s'engage à n'utiliser ces données et informations qu'aux **seules fins de l'exécution de la mission décrite dans le présent cahier des charges**. Toute utilisation, diffusion, publication ou réutilisation, totale ou partielle, des données collectées ou produites dans le cadre de la mission, à des fins autres que celles prévues par l'étude, est **strictement interdite sans l'accord préalable écrit de l'ADEME**.

Le prestataire s'engage à **ne conserver aucune copie, sauvegarde ou trace de ces données**, quel qu'en soit le support (numérique ou physique), sauf accord explicite de l'ADEME. Cette obligation s'applique également aux éventuels sous-traitants mobilisés dans le cadre de la mission, dont le prestataire demeure responsable.

Le prestataire mettra en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires pour **garantir la confidentialité et la sécurité des données** pendant toute la durée de la mission. A cette fin, un engagement personnel de confidentialité devra être signé par les personnes identifiées comme participants à l'étude, sur la base du modèle annexé au dossier de consultation.

3. Organisation et pilotage de la prestation

3.1. Encadrement et suivi de la prestation

Ce marché est piloté par l'ADEME. **Des points réguliers** seront programmés avec les personnes de l'ADEME chargées du suivi de l'étude. Le prestataire tiendra l'ADEME **régulièrement informée de l'avancement des travaux et des difficultés rencontrées**.

Le prestataire participera **au comité de pilotage (COPIL)** rassemblant l'ADEME et la DGPR avant le démarrage de la phase de réalisation de l'enquête.

Le prestataire participera **au comité de suivi (COSUI)** rassemblant les parties prenantes associées au suivi des travaux de l'ADEME avant le démarrage de la phase de réalisation de l'enquête.

En complément et avant ce COSUI, le prestataire participera **à une réunion de travail avec les têtes de réseaux de l'ESS** qui aura pour but de :

- **Restituer l'analyse critique du prestataire** concernant les travaux réalisés avec les têtes de réseaux de l'ESS ;
- **Présenter le dispositif de collecte et de fiabilisation des données prévu**. Ce point nécessite de **cadre la mobilisation à réaliser par les têtes de réseaux** auprès de leurs structures pour l'envoi de la trame d'enquête.

D'autres réunions de travail avec les têtes de réseaux de l'ESS pourraient avoir lieu, notamment pour présenter les résultats intermédiaires de l'enquête.

Le prestataire pourra intégrer, sur accord de l'ADEME, les observations qui seront formulées par les participants de la réunion de travail.

Le prestataire participera aux **COPIL et COSUI de présentation des résultats** de cette étude en **avril 2027**.

Le prestataire **préparera les documents de présentation** pour l'ensemble de ces réunions. Il aura la charge de **l'animation et rédigera les comptes-rendus**.

Ces réunions se dérouleront essentiellement par visioconférence, l'ADEME pourra toutefois solliciter la tenue en présentiel de certains échanges.

3.2. Calendrier de réalisation des prestations

Dans son offre le candidat veillera à **démontrer sa capacité à mener à bien les travaux dans les délais impartis**.

La réalisation de l'intégralité de la prestation sera **d'une durée maximale de 12 mois**, à compter de la notification du marché entre l'ADEME et le prestataire.

Le **support détaillé de présentation des travaux menés et des résultats** sera à remettre dans **un délai de 10 mois**.

Le **rapport final provisoire et la synthèse** seront à remettre **dans un délai de 10 mois**.

L'ADEME disposera d'un **délai de 2 semaines à compter de la date de réception des livrables** pour transmettre au titulaire les commentaires et les demandes de modifications ou de précisions. À la suite de la réception de ces commentaires, le titulaire disposera d'un **délai de 2 semaines pour apporter les modifications demandées** au rapport et le remettre revu à l'ADEME. A cette échéance, l'ADEME disposera d'un **délai de 1 mois pour valider les livrables finaux**.

Tableau 1 : Calendrier prévisionnel de la prestation

		Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin
Prestation forfaitaire	Appropriation des travaux réalisés par l'ADEME concernant la préparation de l'enquête												
	Préparation des éléments nécessaires à la réalisation de l'enquête (phase 1)												
	Collecte et fiabilisation des données (phase 2)												
	Traitement et analyse des données (phase 3)												
	Remise du support détaillé présentant les travaux menés et les résultats												
	COPIL et COSUI												
	Remise des livrables finaux												
Prestation unitaire (optionnelle)	Réalisation des observations terrains												